



Droit des biens et de la famille

Par mahi, le 11/07/2009 à 14:06

Bonjour,

après son divorce mon père s'est construit une maison. comme il nous a abandonné, et qu'il n'a jamais usé de son droit de visite, il a fait en sorte que nous ne puissions hériter de cette maison après son décès, et d'après ce que j'ai appris, il semblerait qu'il ait fait construire cette maison au nom de son frère pour justement qu'on ait aucun droit dessus. mais entre temps il a rencontré une femme qu'il a épousé. et par la même occasion il s'est reparlé avec mon frère qui lui a fait construire sa maison dans les mêmes hameaux que mon père.

mon frère étant quelqu'un de très vénal, il a tout fait pour que cette maison lui revienne, et lorsque mon père est tombé malade, il nous a caché l'information pour ne pas qu'on puisse le voir et lui parler, nous avons su au dernier moment qu'il était condamné, et ma sœur et moi sommes allés le voir à l'hôpital quelques jours avant sa mort, mais il n'était pas conscient, et donc il n'en a jamais rien su, mais ma belle mère a tout de suite appelé mon frère pour lui dire qu'on était là, et il nous dit de partir.

bref! le fait est que cette maison, a fini par lui revenir, c'est apparemment une vente qui s'est faite entre le frère de mon père, (mon oncle) et mon frère, et donc nous ne pouvons pas nous y opposer. quelques jours après le décès de mon père, il a voulu mettre ma belle mère dehors pour récupérer la maison, mais il semblerait que celle-ci possédait des papiers qui l'en empêchaient. c'est une supposition, car le fait est qu'elle est toujours dans la maison. comment peut-elle en avoir l'usufruit si cette maison n'était pas au nom de mon père?

ce que je ne sais pas non plus, c'est à qui appartient le terrain..... car mon frère entre temps a fait construire des bungalows sur ce terrain, dans le jardin. étant donné que la famille de mon père nous a tourné le dos lors de son divorce, il est difficile d'obtenir des informations. je sais seulement que mon père a demandé à son frère de laisser la maison à mon frère, et que mon oncle n'était pas d'accord, étant le parrain de ma sœur il a voulu nous la laisser à toutes les deux, puisque mon frère avait déjà sa propre maison. mais sous la pression de mon frère et mon père, il a fini par céder. comment savoir si cette maison appartient bien à mon frère? et

si tout a été fait dans les règles?
merci de votre réponse
cordialement
melle andreani

Par **Tisuisse**, le **11/07/2009** à **15:19**

Bonjour,

2 choses à faire :

- prenez un notaire afin qu'il ouvre la succession puisque, en tant qu'enfant du défunt, vous êtes héritiers réservataires. Le notaire éclaircira cette affaire.
- voyez un avocat pour savoir si une procédure devant le tribunal de grande instance pourrait aboutir en votre faveur.

Bonne chance.

Par **mahi**, le **11/07/2009** à **16:47**

tout d'abord je vous remercie d'avoir répondu à mon message. mais si le nom de mon père n'apparaît pas sur les papiers puisqu'il l'a construite au nom de son frère, et malgré que ce soit mon père qui l'a toujours habitée, il n'en reste pas moins qu'aux yeux de la loi elle appartenait à son frère. donc, nous ne pouvons pas être ses héritiers. cette transaction devant notaire n'a eu lieu qu'entre mon oncle et mon frère. mon père était juste un occupant dans la maison. il n'a donc apposé sa signature nulle part....

j'aurai aimé me procurer les factures des matériaux qui ont servi à construire cette maison, mais ça aussi je doute pouvoir y accéder, car je suis presque sûre que ces factures sont au nom de mon père. mais comme à l'époque tout n'était pas encore informatisé, je ne suis pas sûre que le magasin où il a tout acheté ait encore des traces, et si c'est le cas, je ne suis pas sûre qu'ils me les donnent.

bref, tout ceci est assez compliqué, de plus ni ma sœur ni moi n'avons les moyens de payer des notaires et des avocats, j'ai perdu mon travail pour harcèlement sexuel et moral et suite à ça j'ai perdu mon logement.

je pense que je vais commencer par le cadastre, pour au moins savoir à quel nom est le terrain où est construite cette maison. et j'aviserais ensuite, mais encore une fois, un grand merci pour votre réponse. cordialement. mimy

Par **Tisuisse**, le **11/07/2009** à **16:52**

La justice peut, éventuellement, interroger les archives des banques ou celles des impôts (taxes foncière sur les propriétés bâties).

Par **mahi**, le **11/07/2009** à **17:02**

ok!merci, je dois donc de toute façon et en premier lieu m'adresser directement à un notaire ou un avocat?

eux seuls peuvent avoir acces à tous ces renseignements? excusez mon ignorance mais si on retrouve des papiers du genre, traites,taxes foncieres etc...ca pourrait prouver que cette maison appartenait à mon pere???

Par **Tisuisse**, le **11/07/2009** à **18:26**

Bien entendu puisque la taxe foncière sur les propriétés bâties est payée par le propriétaire (et uniquement le propriétaire) alors que la taxe d'habitation ne donnera aucun renseignement, elle est payée par l'occupant, que cet occupant soit propriétaire ou locataire, même locataire à titre gratuit. Les services fiscaux peuvent aussi retrouver les traces des paiements de la taxe foncière : qui a payé, quand, sur quel numéro de compte, etc.

Par **mahi**, le **12/07/2009** à **02:03**

un tres grand merci pour tous vos renseignements qui vont certainement m'aider dans mes demarches, je ne suis pas une proceduriere et je deteste les conflits,mais lorsque j'ai à faire à une personne aussi inhumaine que "mon frere" je n'ai aucun scrupule à entamer une procedure...je sais que ca risque d'etre long, mais je ne le fais pas en vue de profiter de cette maison,mais seulement pour lui prouver que j'ai aussi des droits et qu'il n'etait pas le seul enfant de la famille comme il peut le penser.et surtout que ne suis plus la gentille petite soeur naïve qui encaisse tout et ne dit rien par peur qu'on lui tappe dessus....grace à vous , je sais que je peux connaitre le fin mot de cette histoire qui ne m'a jamais parue tres clean, et j'espere de tout mon coeur trouver la faille , et gagner ce proces.....merci encore
cordialement
mimy